

09-MAR-2007

L O N Z A

FMB 451-8 QUAT CONCENTRATED LIQUID GERMICIDE TECHNIQUE

Pour la préparation des désinfectants, des agents d'assainissement, des microbicides destinés à l'épuration de l'eau, des algicides pour piscines, des agents antimoisissure, des injections d'eau pour champs pétrolifères et des produits d'élimination de l'eau salée.

DANGER



POISON CORROSIF

GARANTIE :

Chlorure d'alkyl-éthylbenzyl-diméthyl-ammonium (C12 40 %, C14 50 %, C16 10 %)..... 80.0 %

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE**

N° D'HOMOLOGATION : 21866, *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU : 190 kg

Lonza Inc.
90 Boroline Road
Allendale NJ 07401
201-316-9200

Produits chimiques CCC Ltée
80 Scarsdale Road
Don Mills (Ontario) M3B 2R7
416-449-7750

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE:**DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DE COMPAGNIE
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

DANGER : Produit corrosif. Entraîne de graves lésions oculaires et cutanées. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Laver tout vêtement contaminé avant de le porter de nouveau. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial ainsi que des gants en caoutchouc pour manipuler ce produit. Il est nocif ou mortel d'avaler ce produit. Éviter la contamination des aliments.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau durant 15 minutes. Communiquer immédiatement avec un médecin. En cas de contact avec la peau, laver à fond avec de l'eau et du savon. Communiquer immédiatement avec un médecin. En cas d'ingestion, boire sans tarder une grande quantité de lait, de blanc d'œuf, de solution de gélatine ou, à défaut de ces liquides, de grandes quantités d'eau. Éviter la consommation d'alcool. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

La probabilité des dommages aux muqueuses peut constituer une contre-indication pour le lavage gastrique. La prise de mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas l'utiliser dans les champs pétrolifères marins ou estuariens. Ne pas l'évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. Pour obtenir des conseils, communiquer avec les autorités provinciales ou fédérales.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. FMB 451-8 Concentrated Liquid Germicide est un bactéricide cationique. Ne pas mélanger avec du savon ou des agents anioniques.

ENTREPOSAGE:

Ce produit doit être gardé sous verrou, de sorte qu'il soit inaccessible aux enfants et aux personnes qui ne connaissent pas son mode d'emploi. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou les animaux par l'entreposage ou l'élimination de ce produit. Le déversement à ciel ouvert est interdit.

ÉLIMINATION:

1. Bien rincer le contenant vide et ajouter les eaux de rinçage au site de traitement.
2. Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant requis avant son élimination.
3. Rendre le contenant vide impropre à un usage ultérieur.
4. Éliminer le contenant en conformité avec les exigences provinciales.
5. Pour obtenir de l'information sur l'élimination du produit non utilisé ou non désiré ainsi que sur le nettoyage en cas de déversement, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou le fabricant.

À L'INTENTION DE L'USAGER:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))